

DEPARTEMENT  
SOMME  
ARRONDISSEMENT  
AMIENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**N°118/2025**

**Communauté de Communes Nièvre et Somme**  
2 Allée des Quarante - BP 30214 - 80420 FLIXECOURT  
**Tél : 03/22/39/40/40**

Membres titulaires en exercice : 55  
Membres titulaires présents : 38  
Membres votants : 42

L'an Deux mille vingt-cinq, le 1<sup>er</sup> octobre 2025, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le 24 septembre 2025, s'est réuni au siège de la CCNS à Flixecourt sous la présidence de Monsieur René LOGNON, Président.

Etaient présents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes BENEDINI, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, DE ALMEIDA, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE A.,  
Mrs PINCHON, DE LIMERVILLE, HERBETTE, CARLIER, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, MAUGER, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL, LEBLANC D.

Etaient excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes DUFRESNOY, CHEVALIER, LEPOIX, CAPRON, SOUILLARD, MINET, LICOUR,  
Mrs LEITAO, VIGNON, ALEXANDRE E., LEULIER, GUILLOT, COLOMBEL, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, BOULLET, LEBLANC J-M.

Pouvoirs :

Mme LEPOIX donne pouvoir à Mr CARLIER,  
Mme SOUILLARD donne pouvoir à Mr PARMENTIER,  
Mme MINET donne pouvoir à Mme DE ALMEIDA,  
Mme LICOUR donne pouvoir à Mr DELATTRE.

Secrétaire de séance : Mr PARMENTIER

**OBJET : SUBVENTION 2025 DU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES INITIATIVES CULTURELLES (DAIC)**

La séance étant ouverte,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Nièvre et Somme ;

Vu la compétence Culture exercée par la Communauté de Communes ;

Vu la délibération n°144/2017 du 02 mai 2017 actant la politique de développement culturel et les demandes de subventions afférentes au DAIC ;

Vu l'avis de la commission culture en date du 25 Mars 2025 ;

Vu la délibération en date du 10 Avril 2025 validant les subventions accordées au titre du DAIC 2025 ;

Le Vice-Président rappelle au Conseil communautaire que la Communauté de Communes Nièvre & Somme met en œuvre un vaste projet culturel innovant, qui contribue à la mutation de son territoire et favorise l'expression de ses populations par le biais de l'art et de la culture, dont les axes de développement sont la lecture publique, le spectacle vivant, la musique, les patrimoines culturels et historiques, et les archives.

En plus de ce projet structurant, de nombreuses initiatives complètent l'action intercommunale et participent à la vie culturelle et à l'attractivité du territoire (expositions, valorisations de patrimoines, événementiel...).

Dans ce cadre, plusieurs demandes de subventions DAIC ont été reçues pour l'année 2025 et validées par délibération en date du 10 Avril 2025.

Une modification est cependant apportée aujourd'hui concernant la structure suivante :

- **LE PETIT MONDE D'ANTOINETTE**

- Nom du projet : *Panneaux de rue commémoratifs* (en lien avec le Centre d'Interprétation Vignacourt 14-18, réalisation de panneaux de rues durables)
- Budget prévisionnel demandé : 2 100,00 €
- Demande de la structure : 420,00 € (20%)
- Budget réalisé : 2080,92 €
- **Proposition de versement : 416,19 € (20% du budget réalisé)**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- ↳ ACCORDE au titre du Dispositif d'Accompagnement des Initiatives Culturelles 2025 la subvention mentionnée ci-dessus,
- ↳ DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- ↳ AUTORISE le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

ID : 080-200071223-20251001-118\_2025-DE



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 6 octobre 2025 et de sa publication le 9 octobre 2025.

